



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Conseil municipal 17 décembre 2025

SOMMAIRE

I. LE CONTEXTE INTERNATIONAUX ET NATIONALS

- A. Etat des lieux
- B. Construction budgétaire

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- A. Les recettes de fonctionnement
- B. Les dépenses de fonctionnement
- C. Les projets d'investissements

III. PROSPECTIVE 2020 - 2026

PREAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du CGCT

Le DOB :

- A lieu dans les 2 mois précédent l'examen du budget primitif.
- Sans aucun caractère décisionnel
- Etape essentielle de la vie démocratique d'une commune.

Il permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le budget primitif
- Être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité

PREAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du CGCT

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui s'inscrit dans la lignée du DOB doit comprendre des informations concernant :

- L'analyse prospective
- Les principaux investissements
- La dette
- La fiscalité

Avec les élections municipales en mars 2026, le vote du budget a été avancé au mois de février 2026, le Débat d'orientation budgétaire aura donc lieu au mois de décembre 2025.

I. **LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL**

A. Etat des lieux

B. Construction budgétaire

C. L'épargne de la collectivité

I. Le contexte international et national

A. Etat des lieux

Un contexte géopolitique toujours animé

L'année 2025 n'a pas été synonyme de calme sur le plan géopolitique :

- Des conflits militaires stratégiques pèsent toujours sur certaines régions du monde avec un impact international :
 - La guerre en Ukraine qui s'enlise et des échecs de paix
 - La guerre au Proche Orient avec un processus de paix qui semble s'ouvrir en cette fin 2025, mais qui reste très fragile
- Une vision économique très protectionniste des Etats-Unis et qui s'est révélée par des faits (droits de douane, taxe...)
- Des catastrophes naturelles toujours plus nombreuses, avec des coûts économiques importants pour toutes les régions du monde (incendie, cyclone, inondation, canicule ...)

A. Etat des lieux

Une situation politique instable et une loi de finances 2026 qui s'annonce compromise :

Depuis septembre 2024, la France a connu 4 gouvernements.

En 2025, l'adoption de la loi de finances a été faite en février 2025.

- L'approbation de la loi de finances 2026 semble se révéler tout aussi difficile.

Cette situation politique incertaine et instable depuis plus d'un an a des conséquences sur les acteurs économiques :

- Les investissements et embauches des entreprises ralentissent très fortement voire sont suspendus
- Les ménages ont tendance à beaucoup plus épargner
- Les agences de notation maintiennent tout juste la notation de la France voire la dégradent d'un niveau

La BCE a poursuivi en 2025 son cycle d'assouplissement monétaire au 1^{er} semestre mais a opté pour le statu quo en juillet et en septembre.

Le niveau actuel des taux directeurs (2 % pour le taux de dépôt) est considéré comme neutre sur l'économie (il n'agit ni comme un stimulant, ni comme un frein).

A. Etat des lieux

Au jour de la rédaction du présent document, le projet de loi de finances 2026 (PLF 2026) est toujours en débat au Parlement. Les informations correspondent à celle du projet de loi de finances 2026 tel que présenté par le gouvernement à l'Assemblée nationale.

Un contexte 2026 plus contraignant encore qu'en 2025

La loi de finances pour 2025 avait misé sur une combinaison entre maîtrise des dépenses et hausses ciblées de recettes, l'exercice 2026 s'annonce plus contraint encore avec un effort d'économies estimé entre 40 à 50 milliards d'euros.

Le budget 2026 de la France va se construire sur des fondations plus dégradées que celles de 2025.

L'État s'attendait à un déficit de 4,9 % du PIB en 2024, mais il a finalement atteint 5,5 %. Les **dépenses publiques** ont dépassé plus significativement les recettes que ce qui avait été envisagé.

En 2025, le Gouvernement disposait encore de quelques leviers facilement activables pour équilibrer le budget (augmenter certains impôts), réduire certaines aides ou reporter des dépenses.

Ces options désormais utilisées, il faudra donc aller chercher des économies plus profondes en 2026 et plus compliquées à mettre en œuvre politiquement et techniquement (diminution des dépenses publiques durables (fonctionnement, prestation), révision des politiques publiques existantes, éventuelles mises à contribution des collectivités et opérateurs).

A cela s'ajoute le retour du cadre budgétaire européen (pacte de stabilité rénové), la France doit présenter une trajectoire crédible de retour sous les 3 % de déficit d'ici 2027-2029. En 2026, cette discipline s'impose clairement, rendant les arbitrages plus sensibles.

A. Etat des lieux

Un projet de loi de finances 2026 avec 3 objectifs :

- Financer des priorités stratégiques du pays,
- Préserver son modèle social,
- Restaurer des marges de manœuvre budgétaires, en particulier pour être en capacité de faire face à d'éventuelles prochaines crises.

Un plan d'actions :

- Ramener le déficit public à 4,7 % du PIB en 2026 et à moins de 3 % en 2029, L'ajustement budgétaire proposé pour 2026 repose prioritairement sur la maîtrise des dépenses publiques, qui représente deux tiers de l'effort total.
- Baisser en valeur des dépenses des ministères, sauf pour les ministères de la Défense, l'Intérieur, la Justice et l'Education Nationale
- Investir dans les dépenses d'avenir comme celles concernant la transition énergétique.
- Contribuer au redressement des comptes publics et préparer l'avenir en soutenant les acteurs économiques grâce à un effort de justice sociale (effort supplémentaire des contribuables disposant des moyens les plus importants).
- Renforcer les dispositifs de lutte contre la fraude fiscale, sociale, douanière et aux aides publiques.
- Une participation juste des collectivités à l'effort de redressement, en miroir d'une réduction du poids des normes afin de redonner le pouvoir d'agir aux élus.

A. Etat des lieux

Comparatif Loi de Finances 2025 – Projet Loi de Finances 2026

LOI DE FINANCES 2025	PROJET DE LOI DE FINANCES 2026
Objectifs macro-économiques : stabilité et redressement renforcés	
Réduction du déficit amorcée (4,9 % -> 4,4 %)	Accélération du redressement (objectif : 4,6 % puis 3 % à moyen terme)
Priorité sur la maîtrise des dépenses et hausse de certaines recettes	Économies de 20 à 40 milliards d'euros, surtout sur les dépenses
Collectivités territoriales : participation au redressement	
Concours financiers de l'État ont été relativement stables en volume, avec un léger soutien à l'investissement local (DGF, DSU, DETR, DSIL)	Possible stagnation ou une baisse réelle des dotations de l'État est évoquée pour 2026, avec un discours fort sur « l'efficience » locale (notamment DGF)
Fiscalité locale et autonomie financière	
Pas de grande réforme fiscale pour les collectivités (sont déjà supprimées la CVAE et la taxe d'habitation)	Des pistes sont discutées : - remise à plat de la fiscalité locale - rééquilibrage entre communes riches et pauvres (péréquation renforcée)
Investissement et transition écologique	
Crédits fléchés pour la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux (Fonds vert)	Renforcement possible du dispositif mais conditionné à des résultats mesurables (logique de contractualisation accrue)

A. Etat des lieux

Les impacts pour les collectivités du PLF 2026

- Changement du régime de versement du FCTVA pour les EPCI avec un passage de N à N+1 : conséquence pour les EPCI pas de FCTVA en 2026
- Fin d'éligibilité des dépenses de fonctionnement au FCTVA : dépenses d'entretien de voirie, bâtiments publics et informatique en nuage (perte de 15 k€ euros en recettes de fonctionnement pour 2026)
- Doublement du DILICO pour 2026 et révision du mécanisme de conditionnalité du versement du DILICO 2026 (en 2025, Chanteloup-les-Vignes n'a pas été impacté par le DILICO)
- Nouvelle diminution de -24% des FDPTP et diminution de 2/3 de la DC RTP pour les communes. En 2025, Chanteloup-les-Vignes a totalement perdu la DC RTP (perte de 44 k€ de recettes de fonctionnement)
- Reprise de la hausse des tarifs de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) : +10% / an jusqu'en 2030. Cette hausse aura un impact sur le coût du traitement des déchets du marché communal (+/- 11 k€ entre 2026 et 2030)

B. CONSTRUCTION BUDGETAIRE

Le budget 2026 se construit dans un contexte d'incertitude politique national et international important.

Les recettes connaissent une stagnation et les efforts consentis sur les dépenses permettent de limiter et contenir leurs hausses pour cette nouvelle année.

Malgré cela **les efforts budgétaires continueront à être importants en 2026.**

En fonctionnement :

- Des recettes stables
- 2 nouveaux marchés et concession pour la restauration scolaire et Petite Enfance au 01/09/2025, avec une hausse des dépenses estimée à 30 k€ (hausse des prix sur les nouveaux contrats).
- Impact de l'augmentation de 3 points des cotisations patronales CNRACL + 89 k€. Cette hausse de 3 points se répétera annuellement jusqu'en 2028
- Un coût des fluides toujours assez haut
- La recherche continue d'économie structurelles lors de réorganisation ou modernisation des services

En investissement :

- La limitation des investissements à des projets permettant des économies de fonctionnement sur le court et moyen terme
- Le démarrage du chantier de la Cité Educative en septembre 2025.

B. CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2026

Les priorités municipales 2026 :

Pas de hausse du taux des impôts pour la troisième année consécutive.

La seule année de hausse du mandat a été 2023, année où l'augmentation de la taxe foncière a été très largement compensée par la suppression de la taxe d'habitation.

Après un cycle de désendettement depuis plusieurs années et une dette bien inférieure aux moyennes de la strate, une reprise de l'endettement est programmée pour contribuer au financement de la cité éducative.

L'endettement communal reste nettement inférieur aux moyennes de la strate. Il a diminué de 26% entre 2022 et 2025.

Comme les années précédentes des arbitrages budgétaires stricts devront être faits pour maintenir nos équilibres financiers.

Il n'y a pas d'engagement budgétaire très important en 2026.

La seule dépense significative sur le budget correspond à la construction de la cité éducative qui est juridiquement un engagement de 2025.

B. CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2026

Les priorités municipales 2026 :

Ecoles :

- Rénovation thermique du groupe scolaire Pasteur
- Modification de la centrale de traitement de l'air du groupe scolaire Verlaine

Patrimoine :

- Travaux de sécurisation de l'église, avant une rénovation globale qui sera programmée ultérieurement

Petite enfance :

- Rénovation de la cuisine du multi-accueil Pierre et le Loup

Santé :

- Aménagement de la future maison médicale

Sport :

- Remplacement du ring de boxe au complexe sportif David Douillet

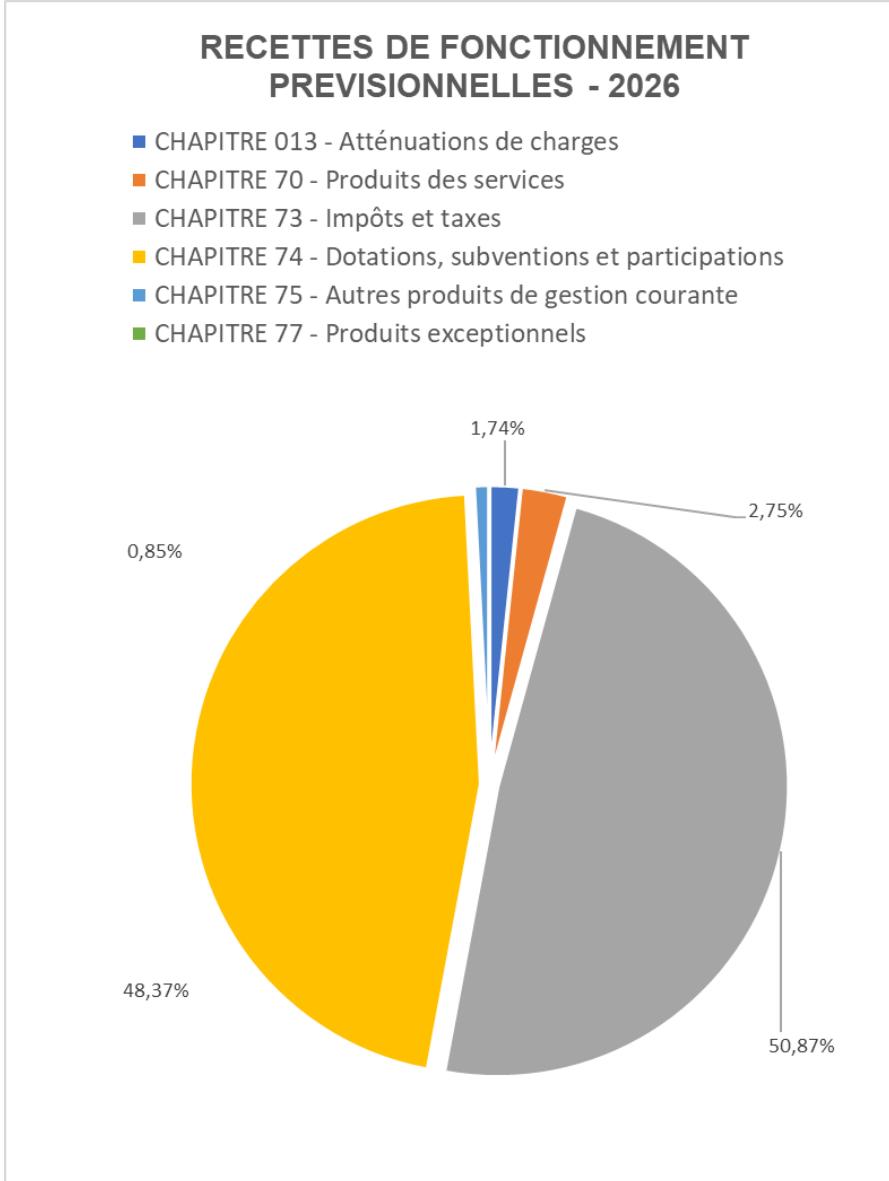
II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- a) Impôts et taxes
- b) Dotations, subventions et participations
- c) Produits des services
- d) Les autres produits

II. Les orientations budgétaires

A. Les recettes de fonctionnement

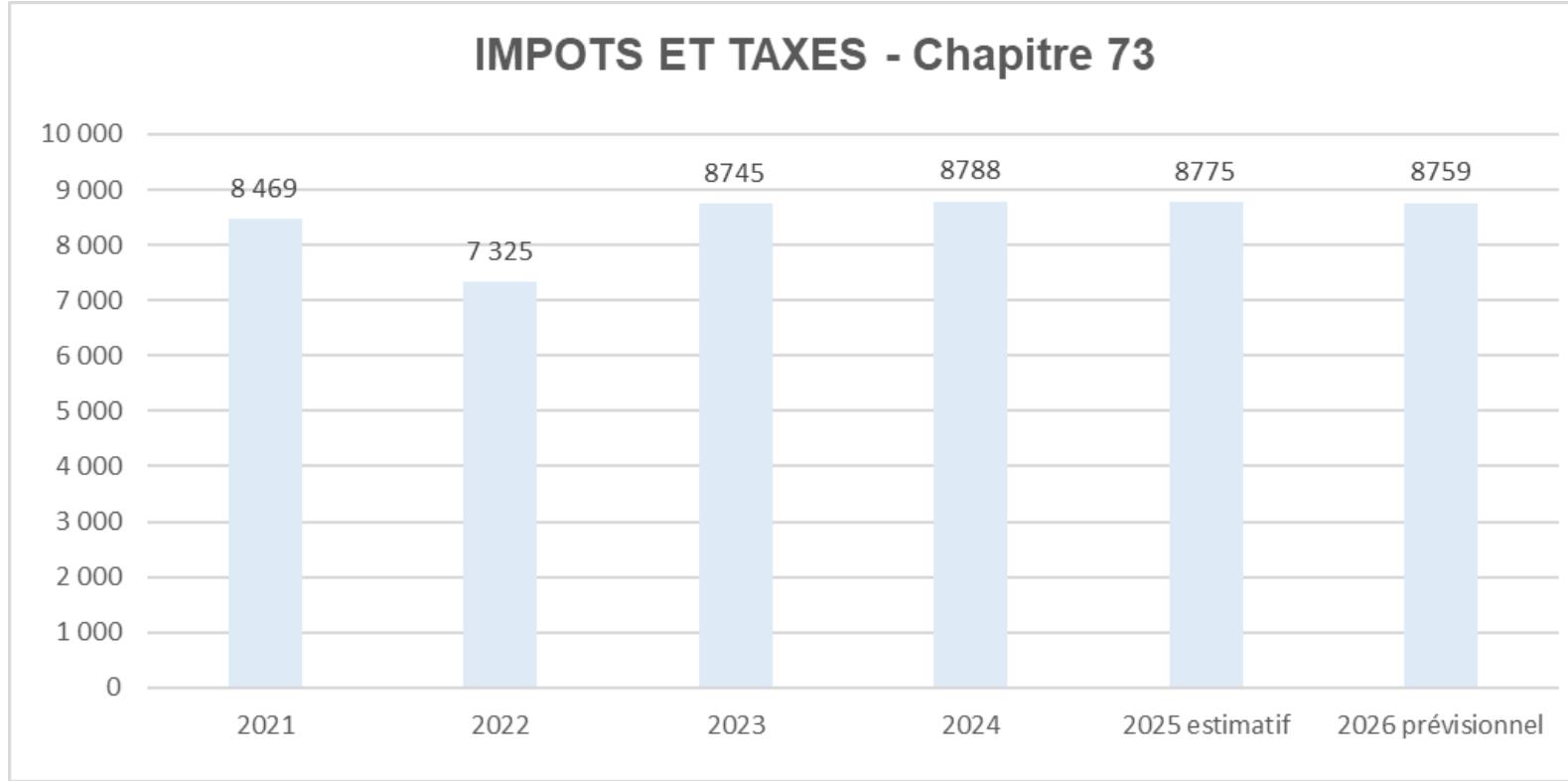


Les recettes de fonctionnement prévisionnelles sont captées par 2 postes principaux :

- **Les impôts et taxes**
- **Les dotations et subventions**

II. Les orientations budgétaires / A. Les recettes de fonctionnement

a) Impôts et taxes (Chapitre 73)



La faible augmentation des bases locatives en 2025 (+1,7%) et l'anticipation d'une augmentation faible en 2026 permet d'anticiper une stabilité de ce chapitre.

Sa baisse est due à une anticipation prudente des droits de mutation (180 k€ en 2026 contre 200 k€ en 2025)

a) Impôts et taxes (Chapitre 73)

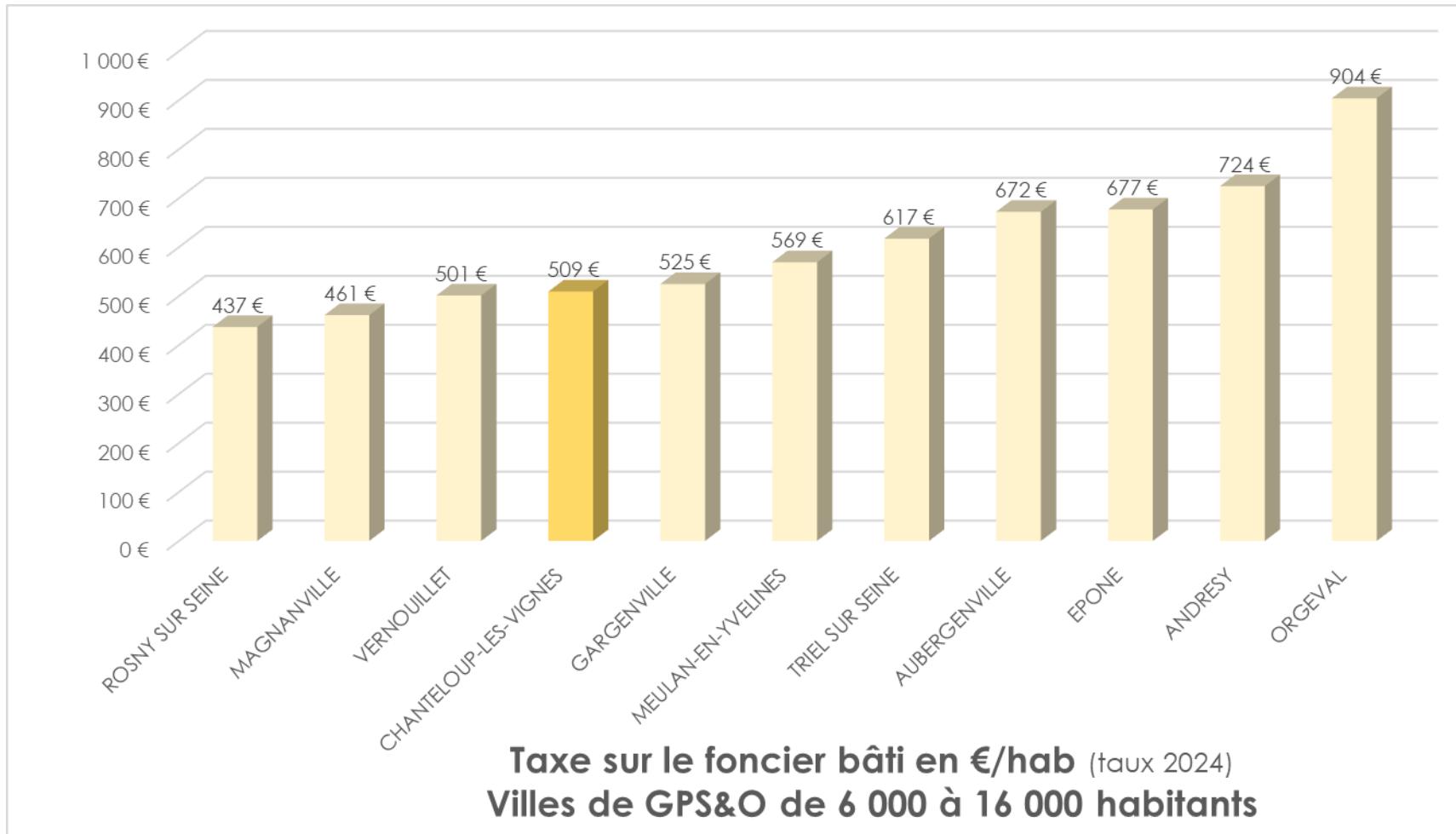
En 2026, le produit fiscal c'est :

- 3 taxes :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties
 - Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires
- 6 720 000€, soit 39% des recettes réelles de fonctionnement

Pas de variation significative anticipée et pas de révision de la politique d'abattements

II. Les orientations budgétaires / A. Les recettes de fonctionnement

a) Impôts et taxes (Chapitre 73)



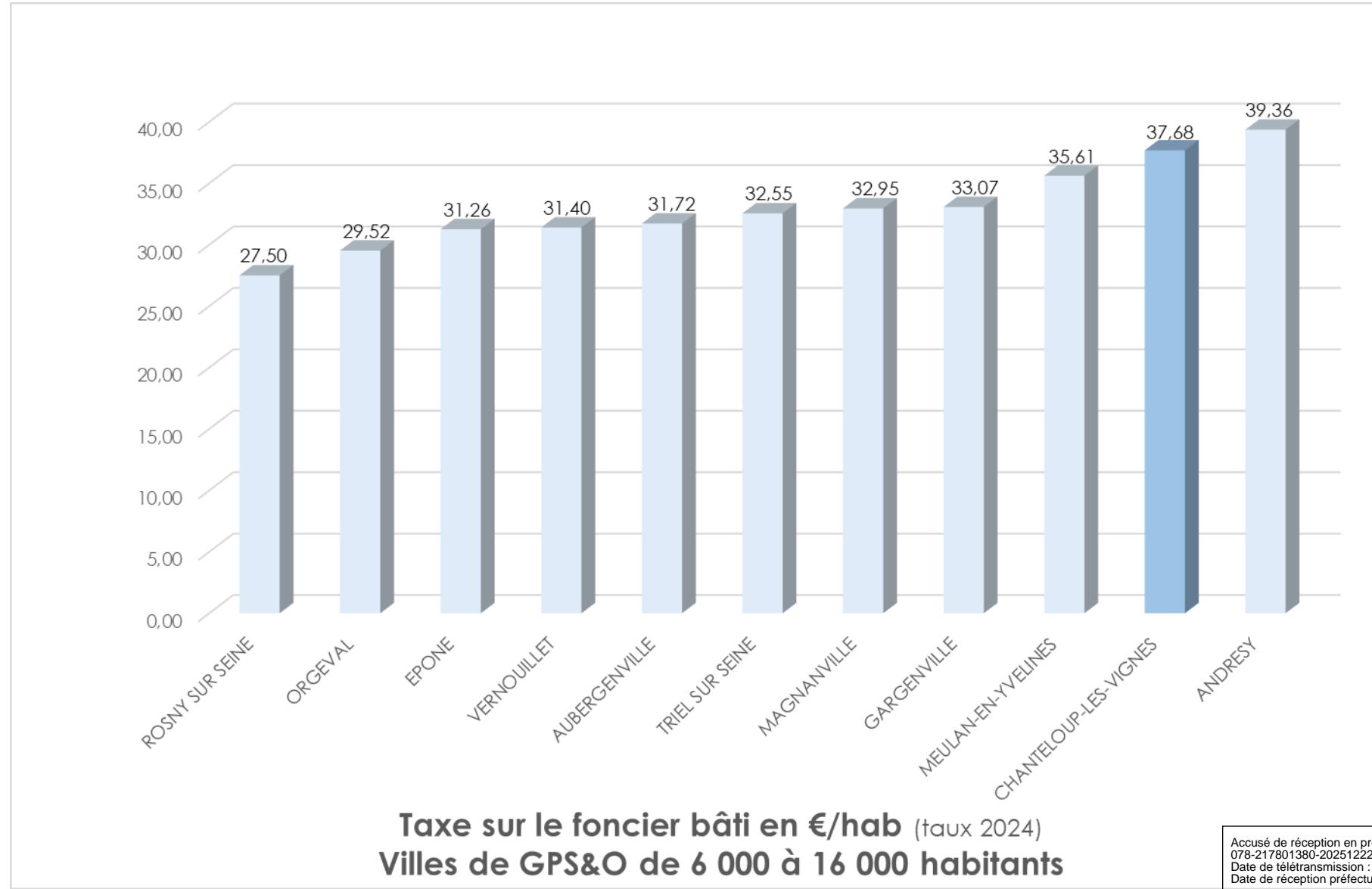
Malgré un taux de fiscalité le plus haut du panel, les recettes fiscales de la collectivité sont dans la moyenne basse du panel.

La cause principale de cette différence :

- Taux de logements sociaux important (44,6%) qui entraîne une base fiscale imposable inférieure à celle des autres collectivités

II. Les orientations budgétaires / A. Les recettes de fonctionnement

a) Impôts et taxes (Chapitre 73)



a) Impôts et taxes (Chapitre 73)

Les autres produits significatifs issus des impôts et taxes :

Attribution de compensation (AC) : 529 k€

- Identique à l'année précédente

FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) : **135 k€**

- Stable depuis 2019

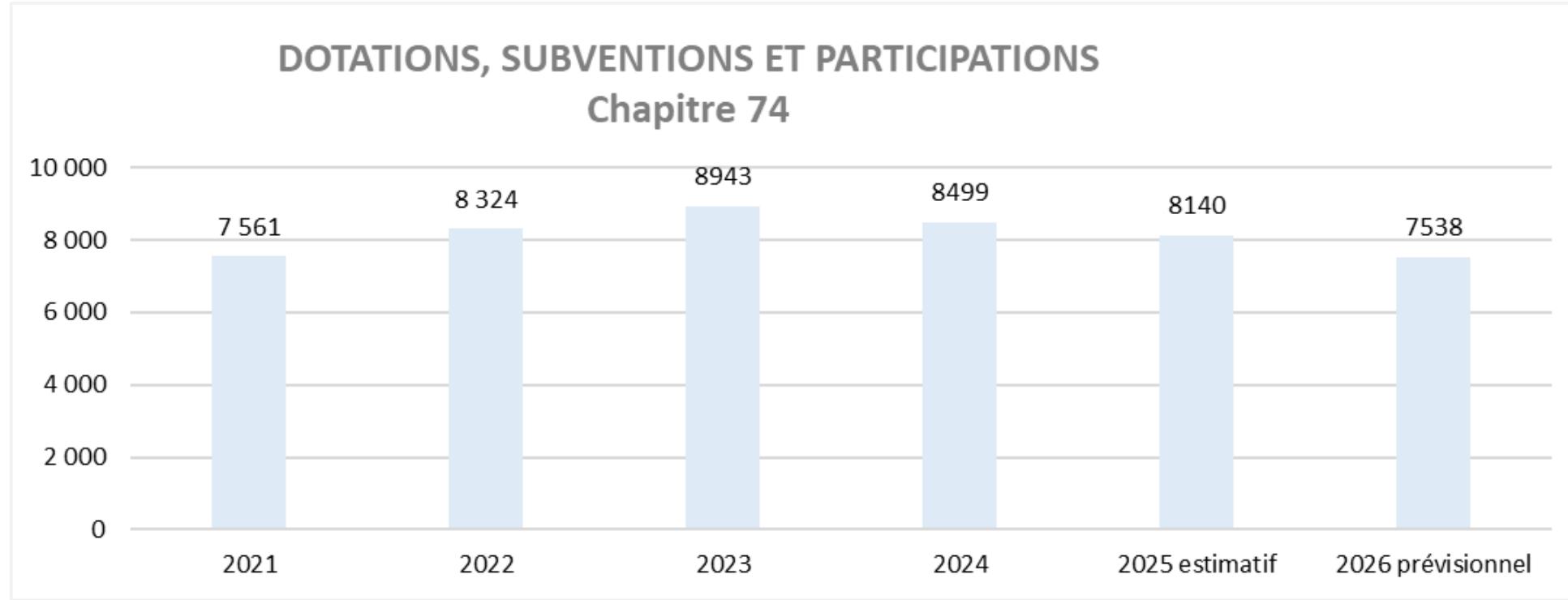
Fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France (FSRIF) : 1 M€

- Variable d'une année sur l'autre selon le nombre de communes éligibles
- Stable depuis 2017

Les taxes additionnelles (Fiscalité sur les mutations de propriété à titre onéreux)

- Baisse significative depuis 2022 : 180 k€ est projeté pour 2022

b) Dotations, subventions et participations (Chapitre 74)



En 2026 :

- Pas de DPV en fonctionnement prévu
- DGF et DSU devraient demeurer stables mais leur projection est prudente
- En 2025, la collectivité a perdu la DCRTP (- 45 k€)
- Baisse prévue du FDPTP, qui décroît tous les ans (- 40 k€) en 2025

b) Dotations, subventions et participations (Chapitre 74)

Les dotations, subventions et participations représentent :

- 2^{ème} ressource du budget communal
- 2 recettes principales : DGF et DSU
 - 4 969 000 €, soit 28% des recettes réelles de fonctionnement
 - Projection prudente en 2026 au vu du projet de loi de finances 2026
- 2 recettes secondaires :
 - Le Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle (FDPTP) : 390 k€ (en baisse)
 - La compensation de l'Etat au titre des exonération de taxes foncières (bailleurs sociaux, entreprises) : 700 k€ (stable)
- Des soutiens de l'Etat sur les dispositifs Cité Educative et QPV : 233 k€
 - En 2026 sont toujours co-financé avec l'Etat : Label Cité Educative, Colo Apprenantes, CUI et Adultes Relais
 - En 2025, seuls les dispositifs colo apprenantes et quartier d'été ont été soutenus par l'Etat, ainsi que 2 projets retenus dans le cadre du FIPD 2025.
- Un soutien de la CAF autour des politiques de la Petite Enfance et de l'Enfance : 1,1 M€

Accusé de réception en préfecture
078-21801380-20251222-2025-DP-88-DE
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025

c) **Les autres produits** (Chapitre 013, 70 et 75)

Les produit des services (recettes des tarifications d'activités ou services) représentent :

- 2,75% des recettes du budget communal soit 475 k€

Les autres produits représentent :

- 2,6% des recettes du budget communal soit 447 k€
 - Remboursements de charges de personnel (arrêt maladie)
 - Recettes des loyers des biens privatifs de la collectivité (logements, fonds de commerce)
 - Recettes exceptionnelles

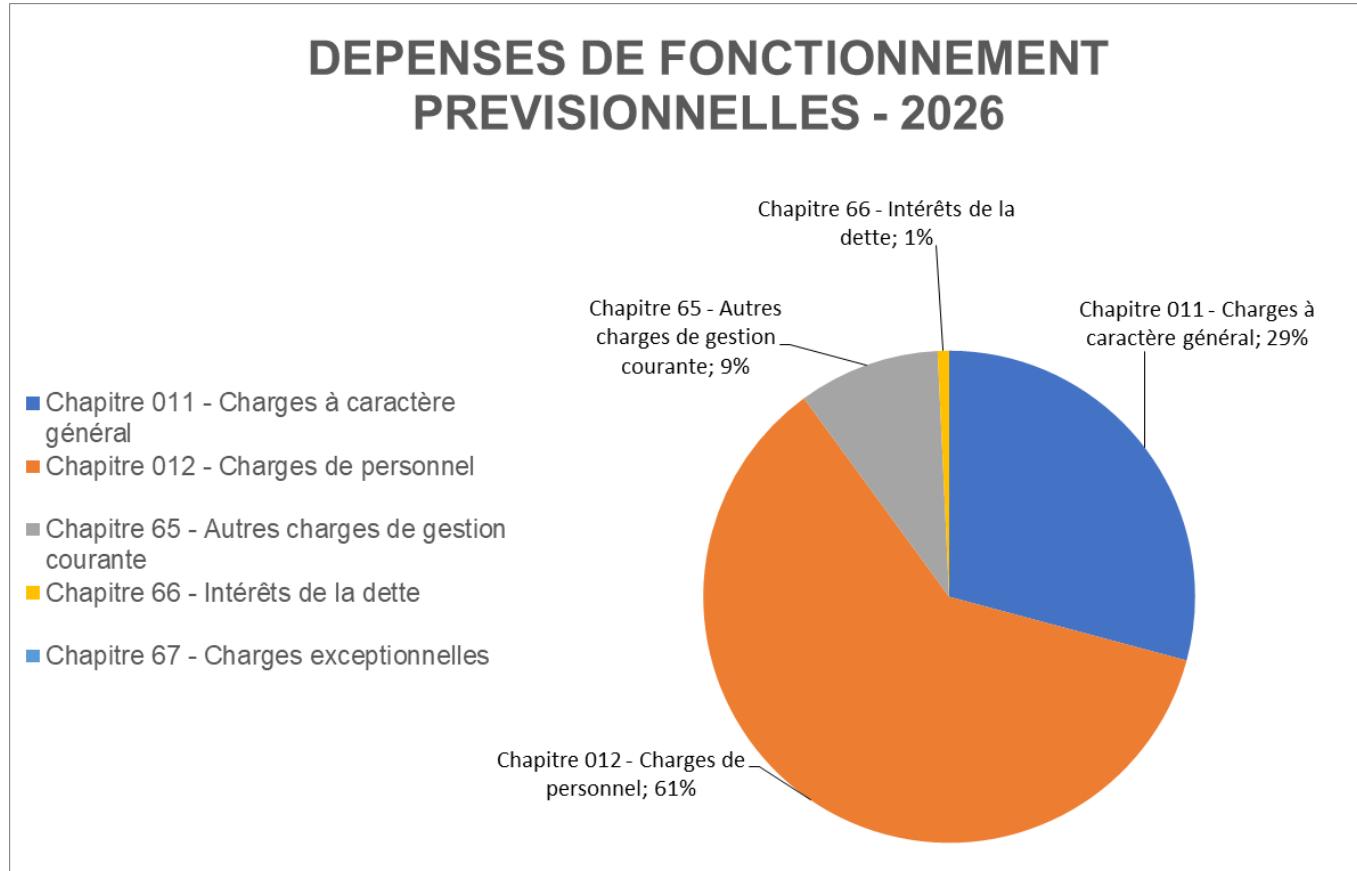
II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- a) La masse salariale
- b) Les charges générales
- c) Les autres charges
- d) La dette communale

II. Les orientations budgétaires

B. Les dépenses de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement sont captées par 3 postes principaux :

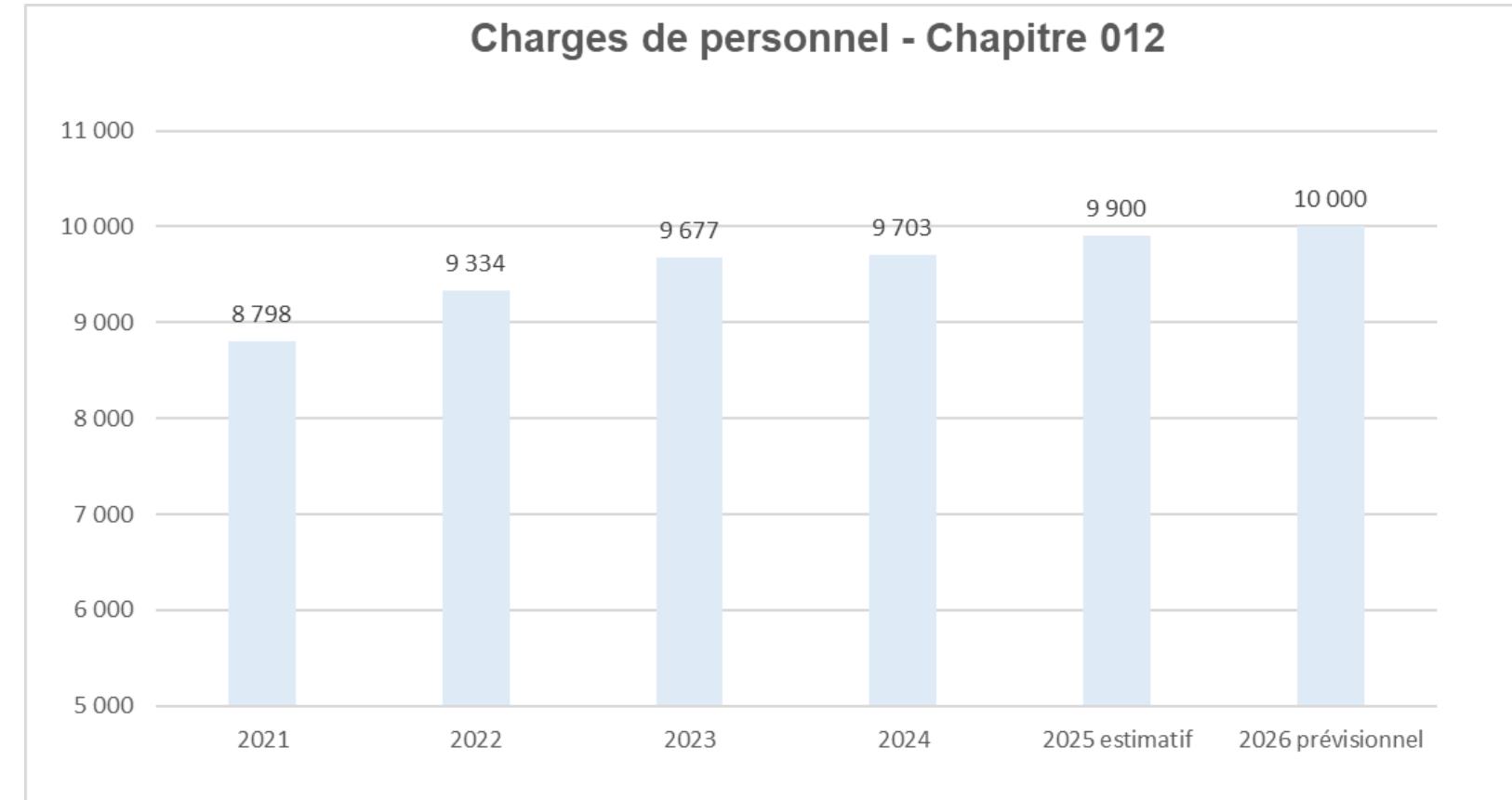
- Les charges de personnel
- Les charges à caractère général
- Les subventions (CCAS et associations)

II. Les orientations budgétaires / B. Les dépenses de fonctionnement

a) Les charges de personnel

(Chapitre 012)

Chapitre 012
-
10 000 000€



En 2026 :

- Hausse des cotisations patronales CNRACL + 3% (+ 91 k€) (hausse annuelle supplémentaire entre 2025 – 2028)

a) Les charges de personnel

(Chapitre 012)

Evolution de la masse salariale entre 2023 et 2026

	2023	2024	2025		2026
			Budget <i>Primitif</i>	Réalisé <i>Estimatif</i>	Budget <i>Prévisionnel</i>
012 - Charges de personnel	9 677 193 €	9 702 211 €	10 007 609 €	9 637 830 €	10 000 000 €

Soit des charges de personnel stables et maîtrisées entre 2025 et 2026.

- La différence entre le réalisé 2025 et le prévisionnel 2026 est dû à des postes ouverts non pourvus sur une partie de l'année 2025.

a) Les charges de personnel

(Chapitre 012)

Evolution des effectifs en 2026 :

Effectif au 31/12/2025 : 243

- -8,30% par rapport au 31/12/2024

ETP au 31/12/2025 : 194

- -7,17% par rapport au 31/12/2024

Perspective 2026 :

- Recrutement de 3 ETP prévus (dont 1 remplacement)

Répartition des effectifs :

- Catégorie C : 65%
- Catégorie B : 16%
- Catégorie A : 9%
- Autres : 10%

Profil des effectifs :

- Titulaires : 52%
- Contractuels de droit public : 40%
- Contractuels de droit privé : 2%
- Assistantes maternelles : 6%

a) Les charges de personnel

(Chapitre 012)

Les avantages en nature :

Logement :

- 2025 réalisé estimatif : 14 468 €
- 2026 prévisionnel : 14 468 €

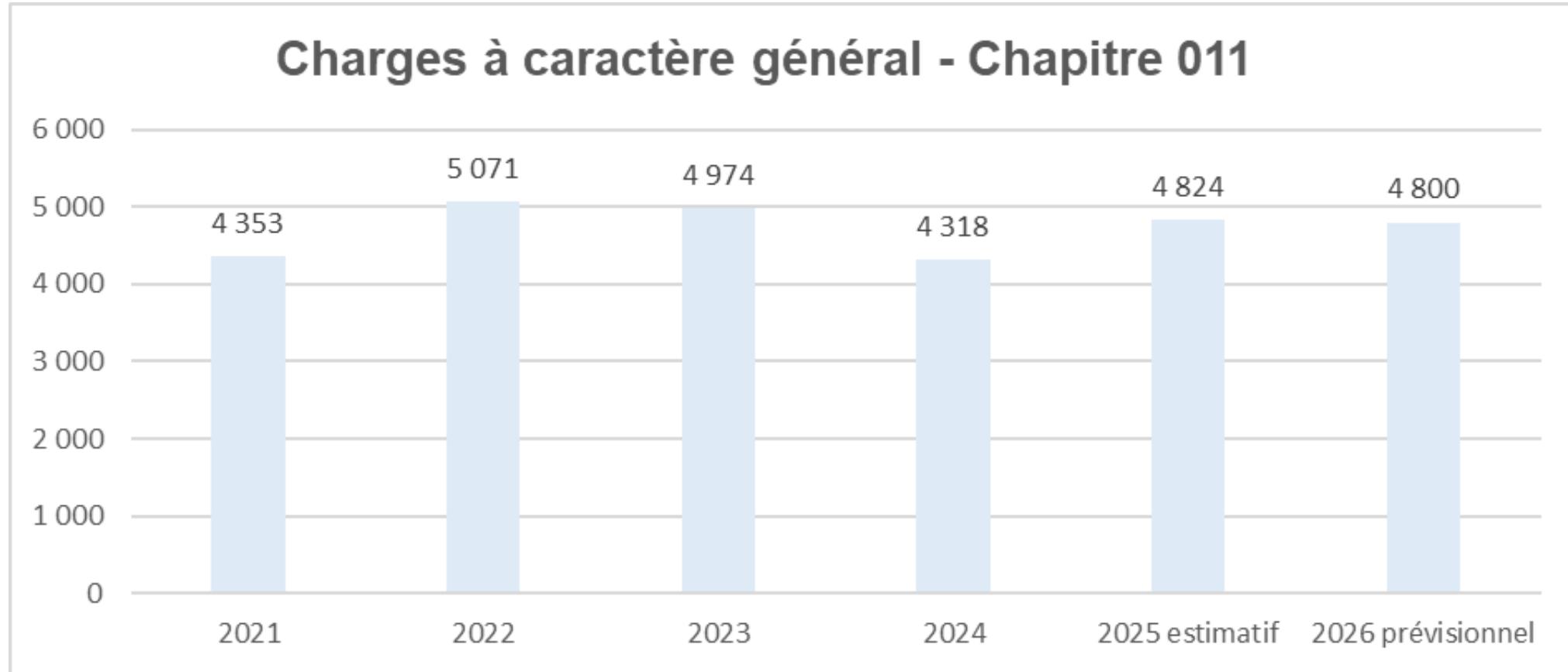
Pas d'évolution prévue en 2026

Véhicule :

- 2025 réalisé estimatif : 9 541€
- 2026 prévisionnel : 9 688€

Pas d'évolution prévue en 2026

b) Les charges à caractère général (Chapitre 011)

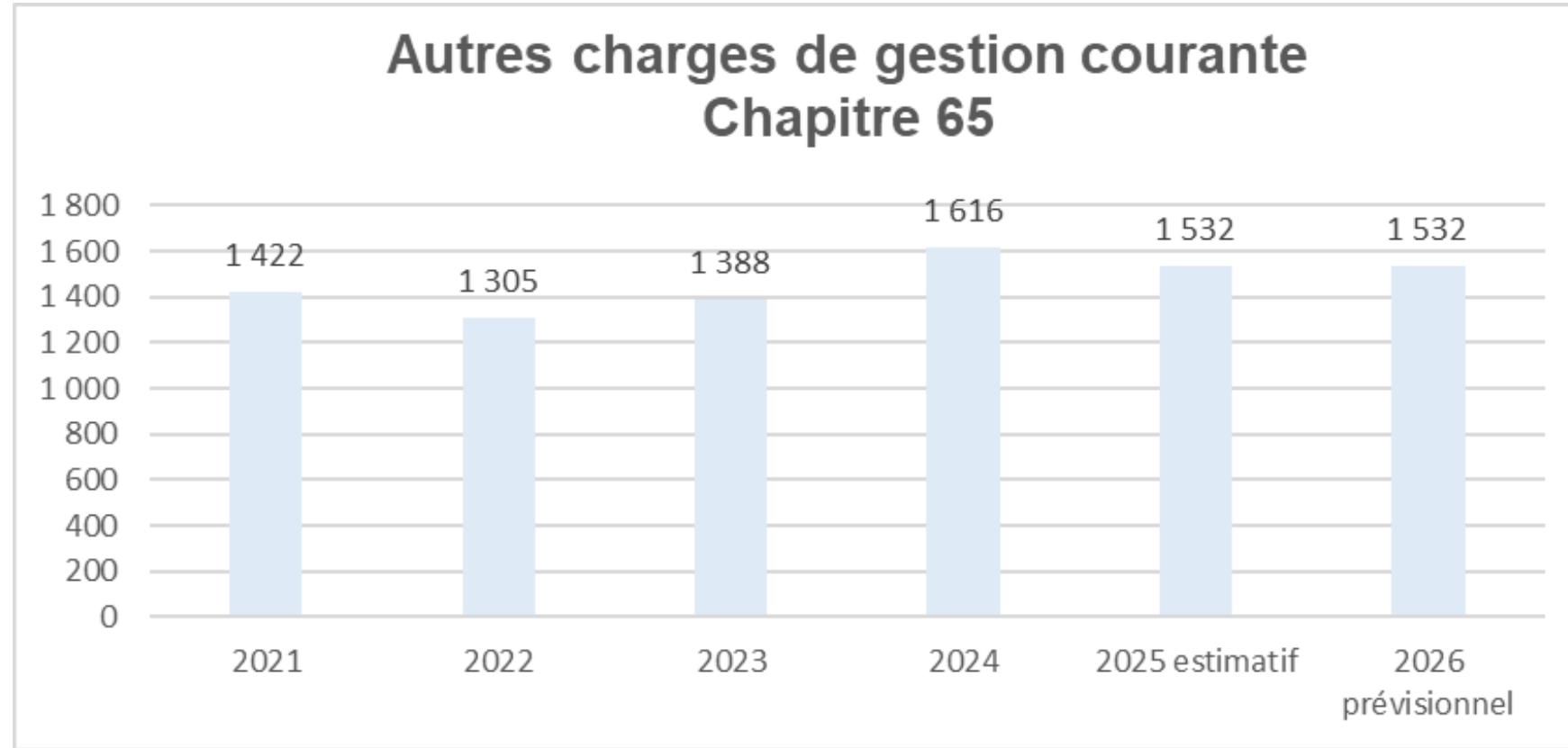


b) Les charges à caractère général (Chapitre 011)

En 2026, une stabilité du chapitre par rapport au budget précédent est anticipée :

- Electricité / Gaz – tarif fluctuant sur l'année mais toujours haut
- Renouvellement des marchés restauration scolaire et petite Enfance en septembre 2025 + 30 k€, du marché assurance bâtiment (- 100 k€)
- Un fort soutien aux dépenses d'entretien et de maintenance des bâtiments
- Intervenants / AMO pour soutenir des projets ou services : + 50 k€
- Bonne maîtrise des dépenses courantes par les services
- Recherche d'optimisation des dépenses en mutualisant ou en réorganisant les services et/ou les activités

c) Les autres charges (Chapitre 65)



En 2025 :

- Stabilité de la subvention du CCAS (+/-750 k€)
- Stabilité des subventions aux associations par rapport à l'année précédente (480 k€)

Accusé de réception en préfecture
078-21-00120-0-20251222-2025-DEU-88-DE
Date de transfert : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

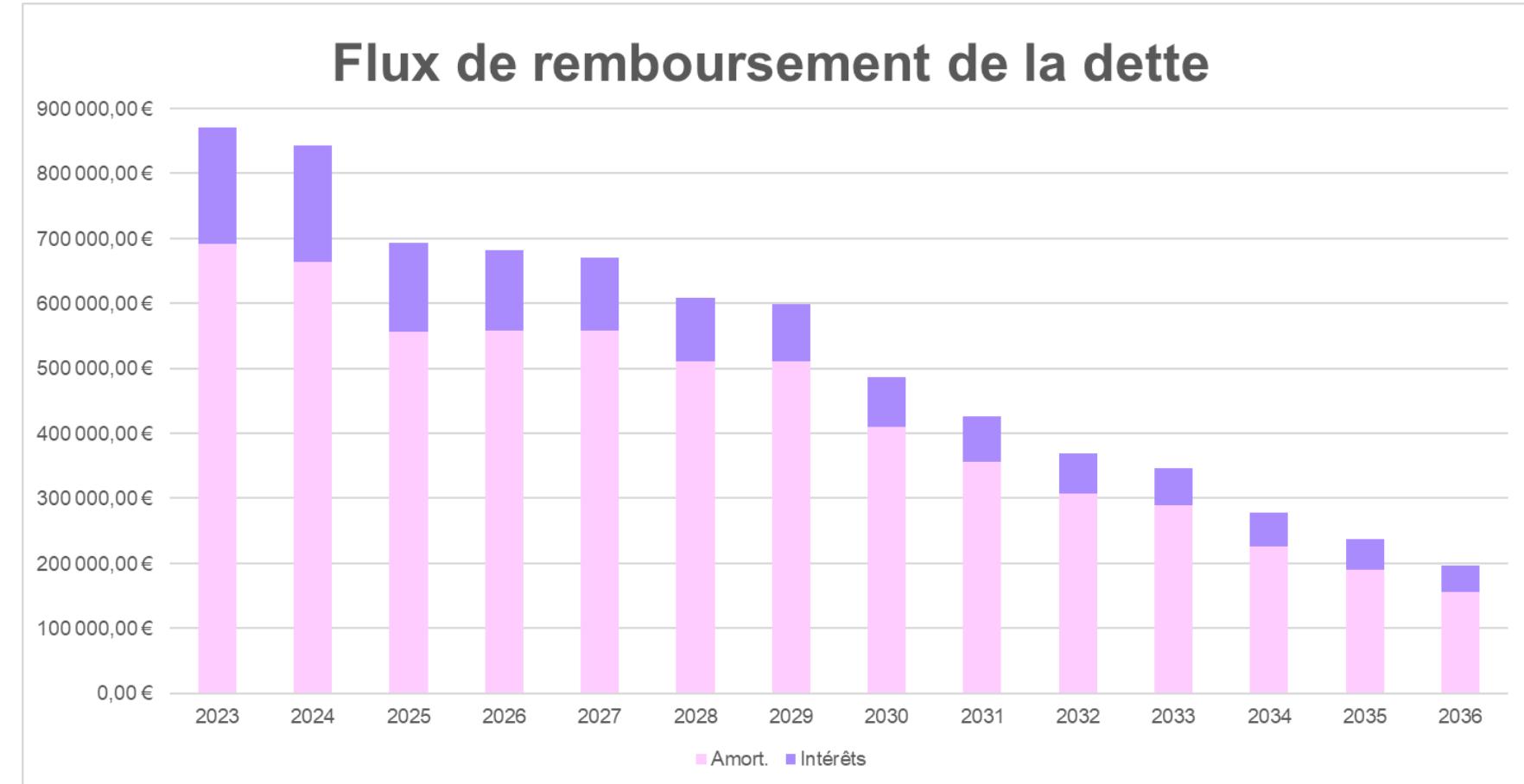
D. La dette communale

II. Les orientations budgétaires

d) La dette communale

Coût de la dette en 2026

- Intérêt : 124 k€
- Capital : 558 k€

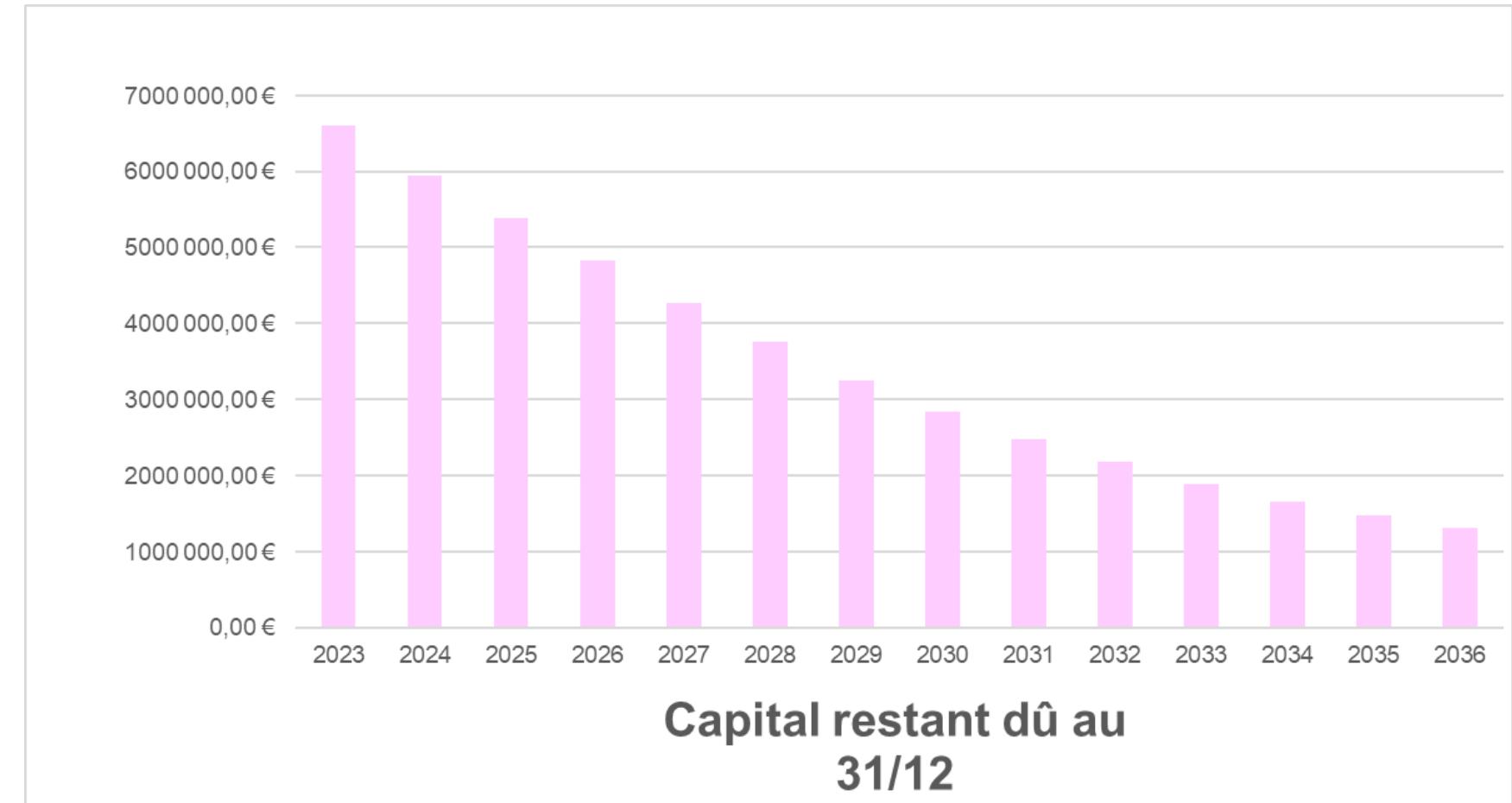


II. Les orientations budgétaires

d) La dette communale

**Capital restant
dû au 31/12**
4 825 293 €

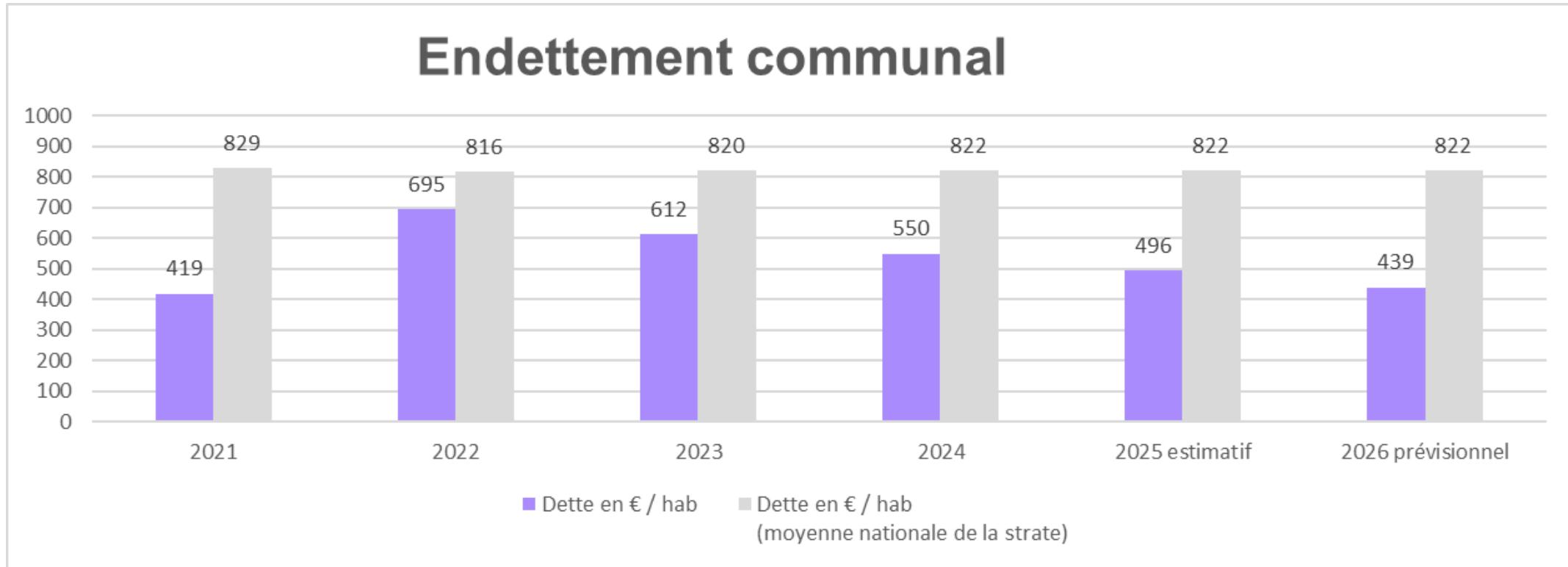
**Avant nouvel
emprunt annuel**



II. Les orientations budgétaires

d) La dette communale

Evolution de l'endettement communal :



II. Les orientations budgétaires

d) La dette communale

La capacité de désendettement de la commune est intégralement liée à la maîtrise de ses dépenses et ses recettes tout au long de l'année.

La préparation financière de l'opération Simone Veil et l'épargne active pour son autofinancement entraîne mécaniquement un effet de désendettement de la collectivité jusqu'en 2025.

En 2026 et 2027, la collectivité empruntera pour financer une partie de la construction de la Cité Educative.

2 types d'emprunts sont prévus sur cette période :

- 1 emprunt de longue durée (1 M€)
- 1 prêt-relais pour compenser le décalage de l'encaissement des subventions (N+1) et du FCTVA (N+2). Le prêt-relais sera remboursé à la fin de l'opération de construction de la Cité Educative en 2028 (2,5 M€).

La collectivité va donc connaître un pic d'endettement entre 2026 et 2028.

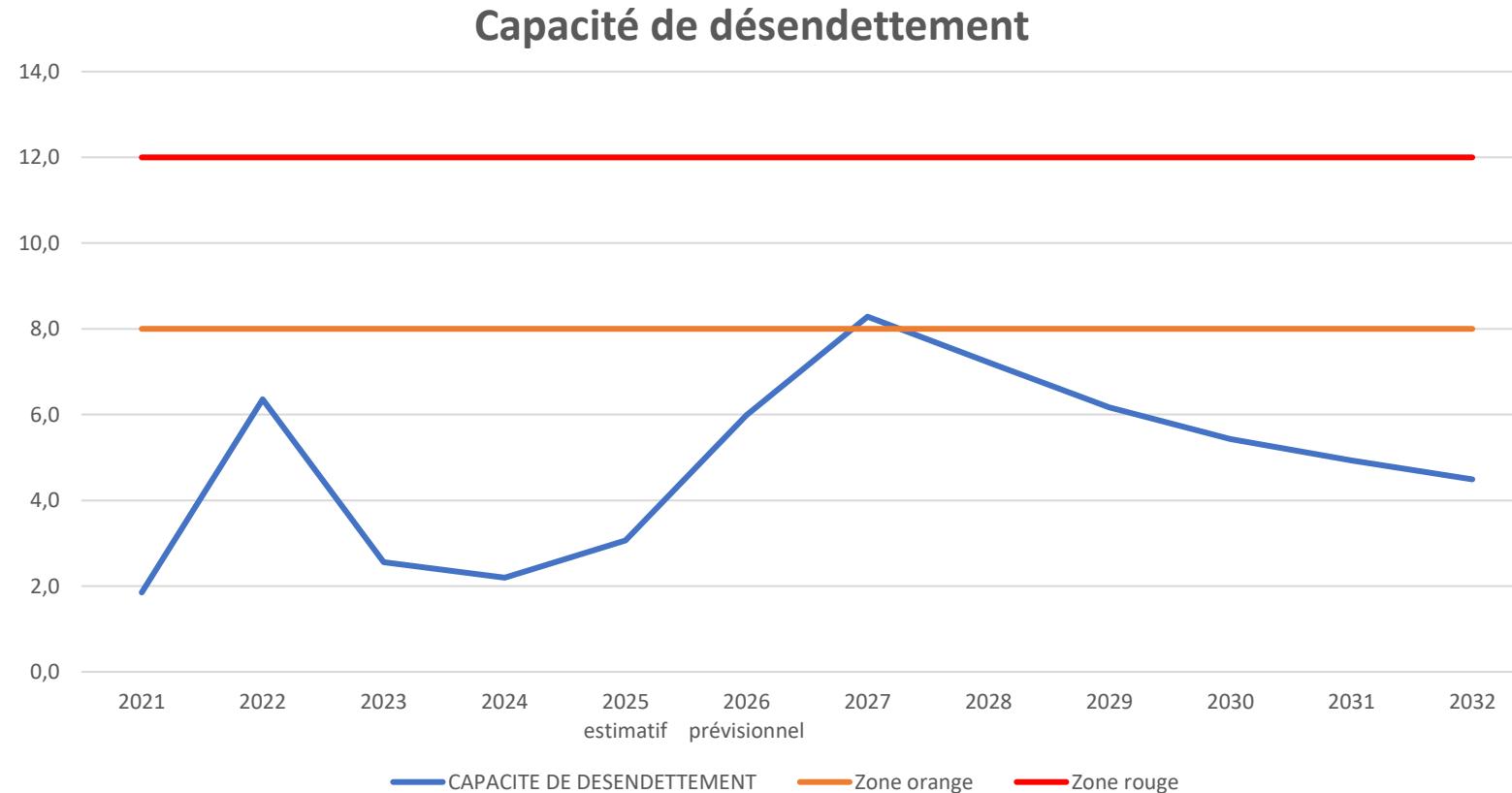
A partir de l'année 2029, la commune reprendra un schéma de désendettement classique.

En parallèle, la collectivité devra continuer ces efforts pour assurer la pérennité de sa capacité d'endettement à moyen-long terme et financer des nouveaux projets d'investissements après la construction de la Cité Educative Simone Veil.

II. Les orientations budgétaires

d) La dette communale

Projection de la capacité de désendettement de la collectivité



II. Les orientations budgétaires

d) La dette communale

Structure de la dette communale au 1^{er} janvier :

- La ville compte 10 contrats d'emprunts
- Le taux moyen de la dette communale est de 1,90%
- La dette actuelle a une durée de vie de 24 ans (extinction en 2047)
- L'encours est constitué à 97,47% en taux fixe et à 2,53% en taux variable
- Aucun emprunt toxique

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les projets d'investissement

a) Les recettes

b) Les dépenses

a) Les recettes

Recettes d'investissement : 8,4 M €

Dont :

- Encaissement des subventions pour la Cité Educative : 4 M€
- CAF : 37 k€ pour les projets dans les multi-accueils (Cuisine Multi-Accueil Pierre et le Loup, rénovation des vestiaires, transition vers des contenants non plastique pour le temps de restauration)
- DETR : pour la réhabilitation énergétique du Groupe Scolaire Pasteur
- FCTVA : 515 k€
- Dotation aux amortissements : 620 k€
- Emprunt et prêt-relais pour la construction de la Cité Educative : 3 M€

b) Les dépenses

Les principales opérations d'investissement :

- Construction de la Cité Educative Simone Veil (11 M€)
- Réaménagement de la cuisine du Multi-Accueil Pierre et le Loup (83 k€)
- Rénovation des vestiaires des 2 Multi-Accueils et mise en place de la loi Egalim avec la fin des contenants plastique sur le temps de restauration (19 k€)
- Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Pasteur
- Installation de climatiseur dans les structures enfance et petite enfance pour avoir au moins 1 espace frais (Multi-Accueil Pierre et le Loup, écoles)
- Sol salle de musculation CS Laura Flessel
- Travaux de confortement de l'Eglise St Roch
- Réaménagement du ring de boxe CS David Douillet (20 k€)
- Matériel pour les écoles (9 k€)
- Mobilier pour la maison médicale (20 k€)

III. **PROSPECTIVE**

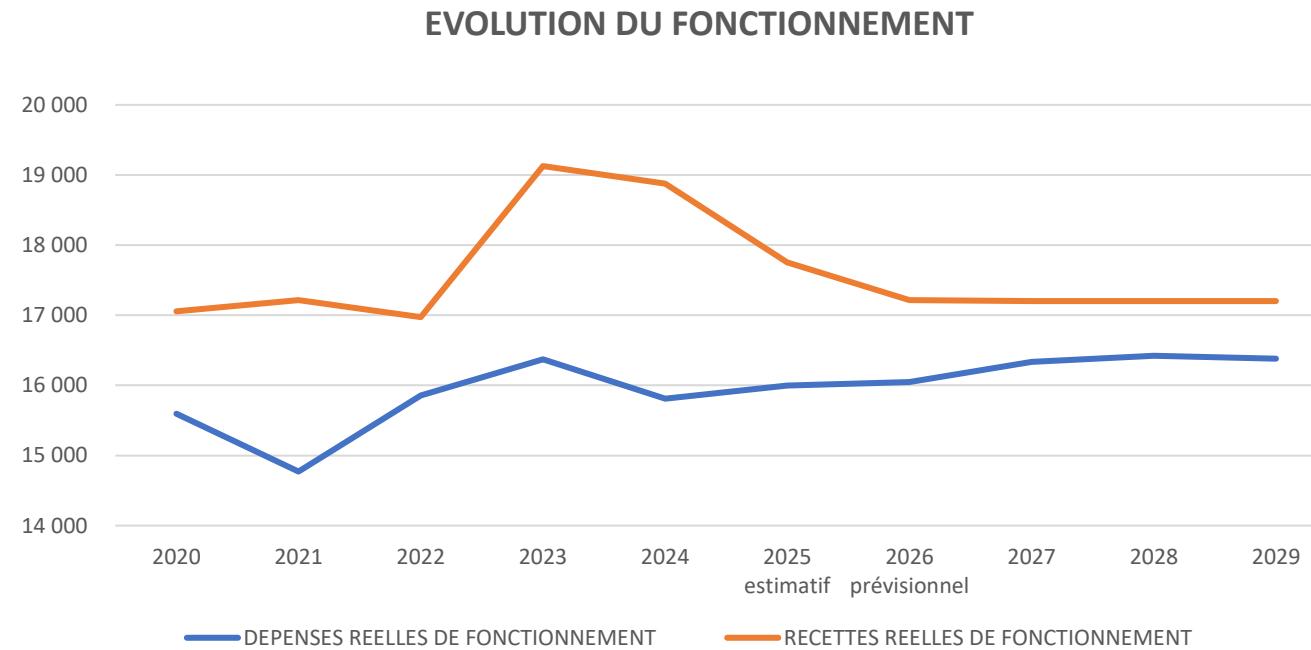
Prospective 2021 - 2029

a) Fonctionnement

b) Investissement

a) Le fonctionnement

Evolution pluriannuelle du fonctionnement :

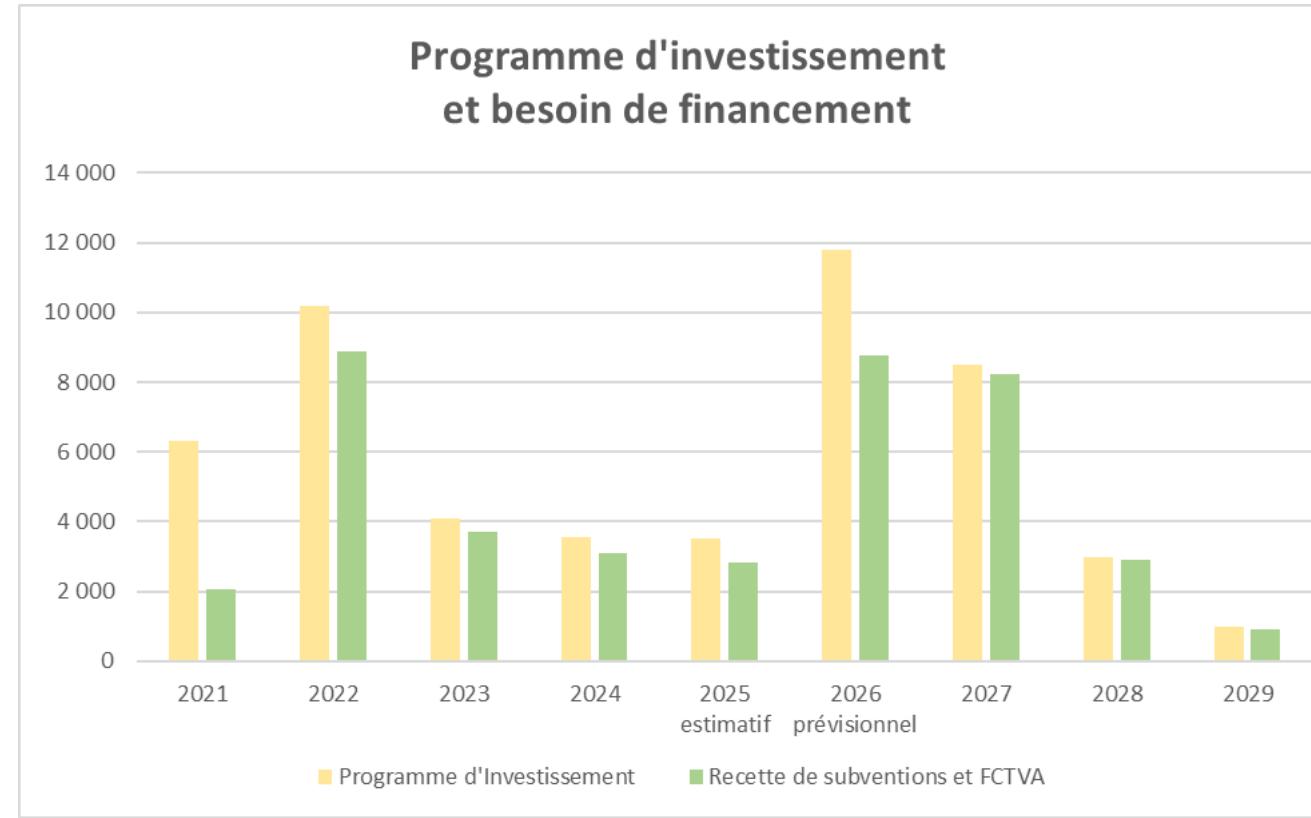


La situation financière de la commune est stable mais reste fragile.
La hausse annuelle des cotisations patronales pèse sur cette section et des décisions devront continuer à être prise pour rétablir l'équilibre, notamment sur :

- La dynamique des recettes
- La réduction et l'optimisation des dépenses

III. Prospective

b) Programme d'investissement



Le chantier de la Cité Educative durera budgétairement 3 ans et sera le principal investissement de l'année 2026 pour 11 M€.

Une enveloppe prévisionnelle de 800 k€ sera également préservée pour les investissements courants de l'année.